

Idée : et si les millionnaires de Gros Lots faisaient des avances à l'Etat ?

écrit par Jacques Martinez | 27 juillet 2025





Par an, 9 MILLIARDS d'EUROS sont versés aux joueurs de loteries, selon le site tirage-gagnant.com ! Je me suis donc dit que, pour aider l'État qui cherche des fonds après avoir été mis en quasi-faillite par huit années catastrophiques sous la présidence despotique d'un banquier, pourquoi cet État n'en préleverait-t-il pas un certain pourcentage sur les plus gros gains, par exemple au-delà d'UN MILLION d'EUROS ? Avec possibilité -au cas où ce gagnant décèderait- d'en faire bénéficier ses héritiers...



En effet, pour renflouer le futur budget de l'État, ne serait-il pas plus intelligent de ponctionner les gros gagnants, d'autant que ce serait non des fonds perdus mais prêtés à l'État qui ne prélèverait plus d'impôts sur les comptes du « gagnant-prêteur » ?

Plutôt que de piquer la monnaie se trouvant dans les poches de dizaines de millions de Français à petits voire modestes revenus et dont déjà les porte-monnaies ne tintent même plus tant ils sont asséchés grâce au « génie » d'un président plus bancal que « bankable » !

D'autant, je le répète, que cette aide financière (et qui serait obligatoire) de la part de gros gagnants à des loteries ou des jeux ne serait pas à fonds perdus mais sous forme d'une avance sur les impôts futurs que

ces gagnants auraient à verser à l'État les années suivantes...

Cette idée qui, je l'espère, sera estimée intéressante par des femmes ou hommes politiques, permettrait aux gagnants d'avancer à l'État de 10% à 20% de leurs gros lots. Une somme qui ne serait pas perdue mais qui, donc, serait remboursée par ce même État au fil des années suivantes. Le service des impôts ne percevrait aucun fonds du « prêteur » lors des années suivantes jusqu'à extinction de ce prêt quelque peu « forcé » à l'État...

Cette idée -que je n'ai vue nulle part- serait de ponctionner sur les plus gros gains -ceux à partir de 1 million d'euros-, gains qui sont versés par les organismes de paris, et notamment ceux gérés par la Française Des Jeux (FDJ) !

Mais aussi, peut-être d'autres jeux sportifs voire lors de gros gains dans les casinos privés, dépendant du fisc français...

Ok, cela risque de pousser certains joueurs à se reporter sur des jeux du net hors de France. Peut-être mais cela ne détournera qu'une infime partie des joueurs de FDJ, ceux que l'on appelle familièrement les « joueurs du loto ».

Il est évident qu'il ne faudrait pas prélever un pourcentage sur tous les gains ! Si, au gagnant d'un gros lot à 250 millions d'euros, on retire 10% soit 25 millions d'euros pour les prêter à l'État -c'est d'ailleurs, m'a-t-on dit, la Banque de France qui remet les gros lots aux gagnants après que ceux-ci se voient ouvrir un compte dans cette banque : avoir un chéquier ou une carte bleue « Banque de France », cela doit rassurer les commerçants !

Sur donc 250 millions d'euros, il ne lui en restera « que » 225 millions ! Je ne pense pas que cela en

dérangerait beaucoup... J'en connais un qui n'en perdrait ni son calme, ni sa sérénité : c'est moi !!! Cela d'autant que ce ne serait pas à fonds perdus puisque ce « prêt » évitera, à ce gagnant et pendant « quelques » années, de se préoccuper du versement chaque année du montant de ses impôts sur ses revenus avant la date limite... L'État ayant déjà -et depuis le versement des 90% de son lot- encaissé les annuités et pour, peut-être, encore des dizaines d'années !

Comme il serait quelque peu ridicule de remettre à l'État 10% d'un gain de 2 euros, soit 20 centimes d'euro -en outre, 20 centimes à retirer des impôts versés l'année suivante !-, il faudrait limiter le « prêt » à des lots dépassant le million d'euros. Mais, peut-être, en commençant non à 1 million mais environ à 1 100 000 euros afin qu'il reste toujours au minimum 1 million d'euros au gagnant suite à un retrait de 10%, soit 100 000 euros.

Autre solution : calculer des pourcentages de « prêts à l'État » échelonnés toutes les dizaines de millions. Allant donc -ce ne sont que des exemples- de 5% de 1 à 5 millions, jusqu'à 10% à partir de 200 millions...

D'ailleurs si cette idée venait à être proposée par un parti politique, il faudra donc penser à la possibilité du décès du gagnant...



Cela en reportant le « bénéfice-impôts » de ce gros lot, soit sur les héritiers directs, soit sur le dernier des vivants pour un couple avec possibilité de répartition des impôts sur les deux « têtes » du couple.

Mais s'il y a divorce et remariage ? Là, cela devient trop compliqué pour moi ! Je ne vais pas plus loin : que les législateurs se débrouillent..

D'autant que j'ai autre chose de plus intéressant à faire et vite ! C'est urgent : aller chez Claude mon buraliste préféré acheter mes journaux et surtout jouer mon loto ! Et avant le tirage ! Et ce samedi, il promet 15 millions d'euros ! Oui, seulement mais je m'en contenterai ! D'autant qu'il sera, à ce jour, encore, sans « prêt » pour renflouer l'État « macroniste », une idéologie en voie de disparition a si justement déclaré Bruno Retailleau !!!

Jacques MARTINEZ, journaliste, à RTL, de stagiaire à chef d'édition des informations de nuit (1967-2001), pigiste à l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...